

Compte rendu du conseil d'école élémentaire La Fontaine
le vendredi 23 mars 2012
18h-20h

En présence :

Des enseignants de l'école : Mmes Boin-Aurey, Guidoux, Lachot, Lacroix, Royo, **Mulot**, et MM. Bertel, Da Silva, Dewitte, Laurini, Loyer (directeur de l'école)
De la représentante de la Municipalité, adjointe aux affaires scolaires : Mme Alzon,
De la responsable du centre de loisirs, Mme Clavel
De la psychologue scolaire, Mme Jaulmes Constans
des représentants des parents d'élèves : Mmes Desjonqueres, Douss, Guillotte, Lescene-Rousson, Msaddak, Schultz, Yeremiyew, Rénier

Étaient Absents et excusés :

Mme Montaux : Inspectrice de l'Éducation Nationale
Mme Nowicki : DDEN
M Guillotte, Mme Beaudoin (représentants de parents d'élèves)

1 Péri-scolaire

- **Présentation du temps péri-scolaire du midi par Mme Clavel**

8 animateurs (pour 220 enfants) assurent la surveillance lors du temps péri-scolaire du midi.

Surveillance de la cantine :

Les CP mangent en premier.

- 1 animateur assure le passage aux toilettes, le lavage des mains avant le repas,
- 1 animateur est en bout de self afin de vérifier les plateaux (qu'ils ne soient pas vides) et faire le pointage
- 3 animateurs s'assurent que les enfants ont bien goûté leur plat (la règle étant de goûter à tout), ; il vérifie que l'enfant a suffisamment mangé, qu'il a au moins bu un verre d'eau (il retourne le verre et sert de l'eau pour être sûr que l'enfant a au moins bu un verre d'eau)
- Un enfant n'a pas le droit de se lever et de quitter le self sans l'autorisation d'un animateur
- passent un coup d'éponge sur les tables dès qu'une table devient libre.

Surveillance dans la cour : 3 animateurs

- Un roulement toutes les 20 minutes est assuré dans la salle du bâtiment modulaire dans laquelle se trouvent des jeux de société, un mini billard, ...La priorité est donnée aux élèves asthmatiques, surtout lors des vigilances pollution
- Dehors, les enfants peuvent jouer au foot
- Les jeux autorisés sur le temps péri-scolaire **sont les mêmes** que ceux prévus dans le règlement intérieur (billes, élastique, ballon en mousse par temps sec)
 - ⇒ **Il est rappelé que les cartes, (particulièrement les cartes de catch) et les figurines sont interdites et aussi tout jouet (cf règlement intérieur)**

- **Soins apportés en cas de blessures**

Tout est consigné dans un cahier à la cantine où se trouve la « pharmacie » : les seuls soins que les animateurs peuvent réalisés sont : sérum physiologique, eau, savon, glace, pansements
Dans tous les cas « importants » (autre qu'éraflures), les animateurs appellent les parents.
Dans les cas graves, le SAMU est appelé en premier puis les parents.
Dans tous les cas où la tête est concernée, les parents sont systématiquement appelés.

Les animateurs possèdent les diplômes « premiers secours » (prévention et secours civiques de niveau 1) appropriés ; il faut savoir que le recyclage n'est pas obligatoire et décidé par la Mairie.

- **Sanction en cas de comportement inacceptable d'un enfant**

Mme Clavel écrit un mot à destination des parents ; en cas de « récidive », un 2^{ème} mot est envoyé aux parents ; au bout du 3^{ème} mot, la Mairie envoie également un mot aux parents, et ce jusqu'à 3 mots maximum ; ensuite, l'enfant est exclu de la cantine.

Les enseignants s'étonnent que certains élèves ayant eu des comportements inadmissibles sur le temps périscolaire n'aient pas été sanctionnés.

⇒ **Il est rappelé que pour tout problème rencontré pendant le temps périscolaire (sous la responsabilité du centre de loisirs), les parents doivent s'adresser à Mme Clavel ou à la Mairie ; en aucun cas les professeurs des écoles sont concernés pendant cette période car ils n'ont pas autorité sur ce temps.**

2 Projet de l'école

- **Classe découverte**

La classe de M. Dewitte partira du 4 au 10 juin à Albiez-le-Vieux (73) près de Chambéry.

Au cœur d'un site grandiose, à 1550 m d'altitude, Albiez le Vieux est une station village qui domine la vallée de l'Arvan et offre un panorama exceptionnel sur le glacier de l'Etendart, le Massif des Rousses et les majestueuses Aiguilles d'Arves. C'est un petit village savoyard en plein cœur de la Savoie Olympique, à proximité du Parc Naturel de la Vanoise. La station est constituée de deux parties : le chef-lieu à 1500 m d'altitude et le Mollard à 1600 m.

Hébergement au centre d'accueil de La Maison Blanche.

Au programme : 1 nuit en refuge, cani-rando, accrobranche ou escalade.

Le dossier a été accepté ; la réunion avec les parents réalisée.

Encadrants : 1 animatrice du centre de loisirs, 1 animateur de la ligue de l'enseignement + des animateurs sur place, et des « professionnels » pour les différentes activités (escalade, cani-rando)

- **Equipement des salles en TBI (Tableau Blanc Interactif)**

La classe de Mme Boin-Aurey est déjà équipée d'un TBI ; l'installation est prévue le mercredi 28/03. La Maire-Adjointe affirme que les autres classes seront toutes **équipées** à la rentrée prochaine (matériel disponible et travaux de câblage effectués).

Un rendez-vous est prévu avec le responsable informatique afin de vérifier que l'installation se passe bien.

- **Course longue**

L'école La Fontaine organise une « course longue » le mardi 03 juillet au matin .Il sera proposé aux enseignants de Baloché de participer à cet événement sportif s'ils le souhaitent.

Une demande à Mme Jacquemot/ Deniot a été adressée pour que les services compétents puissent baliser les pistes et sécuriser le lieu.

Des pains au chocolat seront distribués par la Caisse des écoles et les parents peuvent courir avec leurs enfants.

La course débute à 9h par les CM2 qui doivent courir 20 minutes.

Les CP courent 10 minutes, les CE1 12min, les CE2 15 minutes, et les CM1 18 minutes. (à confirmer)

- **Fête de l'école**

La fête de l'école aura lieu le **mardi 26 juin soir** à partir de 18h-18h30.

Le but est que cette fête soit conviviale et que les parents puissent échanger avec les enseignants.

Barbecue, frites, buvette, buffet, différents jeux (jeux d'eau, ...), tombola, ... sont au programme.

Une première réunion préparatoire a eu lieu avec les parents le 15 mars et la prochaine aura lieu le **mardi 23 mai à 18h30** afin de finaliser l'organisation.

Un mot sera mis dans les cahiers des enfants dans chaque classe afin que les parents volontaires puissent s'inscrire pour tenir un stand de jeux (même que 30 min) et pour savoir quels sont les parents qui peuvent apporter du salé ou du sucré.

3 Retards et incivilités

- **Rappel des horaires d'ouverture**

8h20 – 8h30 le matin et 13h20-13h30 le midi ;
Ces horaires sont inscrits **au règlement intérieur de l'école que les parents ont signé.**

Le respect de ces horaires permet à l'école :

- de **fonctionner** dans les meilleures conditions
- et d'assurer une meilleure **sécurité des élèves.**
- De ne pas perturber le groupe classe.

Passé ces horaires et pour des raisons de sécurité évidente, l'enseignant ou le directeur ne peut quitter sa classe pour aller ouvrir le portail à un élève en retard.
De même, l'élève ne peut regagner sa classe seul ; la responsabilité de l'école est engagée en cas d'incident ou d'accident sur le trajet portail-classe ou d'enlèvement de l'enfant par une tierce personne.

Il est interdit de passer un enfant au-dessus du portail.

- **Gestion des Retards**

En cas de retard ponctuel, après avoir sonné, et une fois que le directeur aura rejoint sa classe et ouvert le portail à distance, le parent accompagnera son enfant **jusque dans sa classe** toujours pour des mesures de sécurité.

En cas de retard répété, les parents recevront un courrier et l'enfant ne sera pas accepté dans sa classe la matinée ; il ira dans une autre classe afin de ne pas perturber son groupe classe. Il ne participera donc pas aux cours dispensés le matin.
Cette règle sera ajoutée au règlement intérieur de l'école pour application dès la rentrée prochaine.

Incivilités.

Les enseignants constatent un nombre croissant d'incivilités :

- des parents insultent les enseignants ou se montrent extrêmement désagréables lorsqu'ils arrivent en retard. Ils crient, rejettent la faute sur les autres sans s'excuser, dégagent totalement leur responsabilité.
- Des menaces, des intimidations ont lieu lors de désaccord entre la famille et l'enseignant.
- Des menaces de dépôt de plaintes pour des choses futiles (stylo cassé...), prise de photos pour appuyer des points de vue, accumulation de mots pour des brouilles, contestation de punitions justifiées...

Toutes ces incivilités sont usantes pour le corps enseignant et leurs répétitions dégradent la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de l'école ; au final, ce sont tous les enfants qui en pâtissent.

L'école est une institution avec un règlement intérieur à respecter ; il est rappelé que les enseignants ne sont pas responsables du retard des enfants.

4 Agrandissement de l'école et mise aux normes

- **Effectifs prévisionnels 2012-2013**

L'école compte à ce jour 262 élèves répartis en 10 classes.

Le nombre d'enfants inscrits sur la commune pour l'année 2012-2013 est de 670 enfants
Sur l'école élémentaire La Fontaine, Mme Alzon dit que 251 enfants sont prévus à la rentrée prochaine (au jour du 23 mars) : 55 enfants rentrent au CP et 66 passent au collège.

Le seuil d'ouverture de classe est à 694 enfants sur la commune, et si ouverture de classe il y a, ce sera en maternelle à l'école Victor Baloché (seule possibilité d'ajouter une classe).

Les prévisions des nouvelles constructions des Vergers de Wissous sont de 25 enfants maximum en élémentaire à la fin du programme d'après la Mairie.

- **Agrandissement des locaux, anticipation de la hausse des effectifs**

L'effectif prévu en élémentaire ne justifie pas d'agrandissement ; il semblerait qu'un pic soit atteint et que dans les prochaines années, les effectifs diminuent.
Mais des projets seraient toujours à l'étude.

Néanmoins, afin d'améliorer l'espace de récréation des enfants restreint du fait du bâtiment modulaire, l'enclos de verdure dans la cour sera aménagé pour la rentrée prochaine ; la pelouse sera remplacée par un revêtement lisse et la Maire-adjointe signale que ce sera effectif pour septembre 2012.

- **Mise aux normes, création d'ascenseur, de toilettes handicapées**

Les bâtiments sont trop anciens pour envisager l'installation d'ascenseur selon la Mairie ; les coûts engendrés par ces travaux seraient beaucoup trop importants ce qui pose un problème pour la mise aux normes de l'école pour 2015.

Aujourd'hui, un élève handicapé peut être accueilli dans le bâtiment modulaire dans lequel se trouvent des toilettes handicapées.

En cas d'accueil de plusieurs élèves handicapés de niveaux différents, il faudra alors voir comment tous ces élèves pourraient être accueillis dans les meilleures conditions et notamment comment ils pourraient faire pour monter les deux étages de l'école, les enseignants ne pouvant pas les porter.

5 Orientation des élèves au collège

Pour les élèves de CM2 des écoles de Wissous, 2 collèges de desserte peuvent être choisis :

- Collège Descartes
- Collège Henri Georges Adam

Les parents ont le choix entre les deux collèges pré-cités, ils ont à ce jour reçu une note informative ainsi que les deux volets des fiches de liaison d'affectation au collège. Ces documents sont à remplir même si l'élève va dans un autre collège l'année prochaine.

Mme Alzon affirme que le fait que la commune de Wissous change d'agglomération et rejoigne les portes de l'Essonne, ne changera pas à l'avenir le collège de desserte.

6 Points particuliers :

- **Délégués des élèves**

Il n'y a pas eu cette année de mise en place de délégués des élèves dans les classes par manque de temps. En effet, cette année, l'équipe enseignante comprend de nombreux nouveaux et les priorités pédagogiques ne se sont pas portées sur les délégués de classe.

Il n'y a aucune obligation institutionnelle à mettre cela en place et les enseignants se réservent le droit ou non de mettre en place l'année prochaine un système de délégués.

- **Site internet**

Un site internet de l'école a été créé sur lequel, dans un premier temps, seront mis en ligne les compte rendus des conseils d'école, dont le présent compte rendu, ainsi que des informations purement administratives.

Ce site sera enrichi au fur et à mesure.

Adresse du site : <http://www.ecoles91-nord-ac-versailles.fr/lafontaine-wissous/>

- **Compte rendu**

Il sera disponible sur le site internet de l'école. Pour les parents qui n'ont pas internet, la demande du document papier pourra être faite via le carnet de correspondance.

La séance est levée à 20h.

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 15 juin à 18 H.